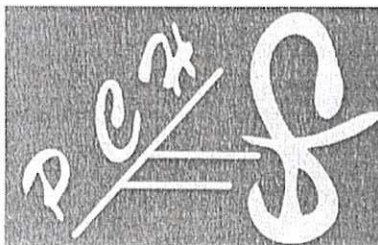


**République Algérienne Démocratique et Populaire**  
**Ministère de la Santé**  
**E.P.I.C Pharmacie Centrale des Hôpitaux**

**Siège Social** : 11, Route de Wilaya zone industrielle Oued Smar, Alger  
B.P 354 Dar El Beida, Alger  
**Tél : 023.92.05.10/11/12/13**      **Fax : 023 .92. 05. 15**

**Numéro d'Identifiant Fiscal : 000016001323281**



**Pharmacie Centrale des Hôpitaux**  
الصيدلية المركزية للمستشفيات



## **Avis d'Attribution de Marchés de l'Appel d'Offres National et International Ouvert N°02/2023** **Dispositifs Médicaux : 'Implants cochléaires'**

La Pharmacie Centrale des Hôpitaux (PCH), sous tutelle du ministère de la santé, invite les soumissionnaires, qui ont participé à l'Appel d'Offres National et International Ouvert **N°02/2023** portant : Dispositifs Médicaux : 'Implants cochléaires' paru sur les quotidiens nationaux ,ELMOUDJAHID & ECHAAB et le Bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP), en date du 02 Mai 2023, que la procédure d'évaluation des offres, faite conformément aux dispositions du cahier des charges, a abouti aux résultats suivants :



LOT	CODE PCH	PARTAGE	DESIGNATION	SOUSSIONNAIRE	RANG	NOTE		NOTE GLOBALE
						TECHNIQUE	FINANCIERE	
1	924911	*	IMPLANTS COCHLEAIRE POUR COCHLEE DE MORPHOLOGIE NORMALE	MED EL ELEKTROMEDIZINISCHE GERATE	1	68	26.22	94.22
				COCHLEAR EUROPE LIMITED	2	58	30	88
2	45224	*	IMPLANTS COCHLEAIRES P/COCHLEE HYPOPLASIQUE OU MALFORMEE	MED EL ELEKTROMEDIZINISCHE GERATE	1	70	22.26	92.26
				COCHLEAR EUROPE LIMITED	2	56	30	86
3	45225	*	IMPLANTS D'OREILLE A ANCRAGE OSSEUX	MED EL ELEKTROMEDIZINISCHE GERATE	1	67	27.5	94.5
				COCHLEAR EUROPE LIMITED	2	51	30	81

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance, des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, peuvent se rapprocher du bureau des marchés de la PCH, au plus tard dans un délai de trois (03) jours à compter de la publication de cet avis d'attribution.

Un délai de recours de dix (10) jours, à compter de la date de publication de l'avis d'attribution dans la presse nationale et le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP), est accordé aux soumissionnaires qui contestent la présente attribution.

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire le recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Les recours sont introduits auprès de la commission interne des marchés de la Pharmacie centrale des hôpitaux.